

# Vos tarifs au quotidien 2019

Nous nous engageons à ne pas augmenter nos tarifs bancaires pour les PARTICULIERS en 2019.

---

## Principales conditions tarifaires

En vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019  
Tarifs nets - Particuliers

A jour des engagements des banques du 11 décembre 2018



# Extrait standard des tarifs\*

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle

Abonnement à des services de banque à distance <sup>(1)</sup> (Internet) "CAEL ACTION"	GRATUIT
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS Service Alert <i>(forfait de 12 SMS/mois) soit pour information</i>	2,80 €/MOIS 33,60 €/AN
Tenue de compte <i>soit pour information</i>	1,10 €/MOIS 13,20 €/AN
Fourniture d'une carte de débit <sup>(2)</sup> (carte de paiement Internationale à débit immédiat) Mastercard	42,00 €/AN
Fourniture d'une carte de débit <sup>(2)</sup> (carte de paiement Internationale à débit différé) Mastercard	45,00 €/AN
Fourniture d'une carte de débit <sup>(2)</sup> (carte de paiement à autorisation systématique) Maestro	32,00 €/AN
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,00€/RETRAIT À PARTIR DU 4 <sup>ÈME</sup> RETRAIT/MOIS GRATUIT POUR LES CARTES GOLD MASTERCARD ET VISA 1 <sup>ER</sup>
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement SECURICOMPTE Plus	24,00 €/AN
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) <ul style="list-style-type: none"> <li>En agence</li> <li>Par Internet</li> </ul>	4,10 €/OPÉRATION GRATUIT
Prélèvement <ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA</li> <li>Frais par paiement d'un prélèvement SEPA</li> </ul>	GRATUIT GRATUIT
Commission d'intervention <ul style="list-style-type: none"> <li>Par opération</li> <li>Plafond mensuel</li> <li>Plafond journalier</li> </ul>	8,00 €/OPÉRATION 80,00 € 24,00 €

Nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences et sur [www.ca-sudmed.fr](http://www.ca-sudmed.fr) (service gratuit, hors coût du fournisseur d'accès à Internet).

\* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur internet un extrait standard des tarifs.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet

(2) Cartes de débit : Sont notamment considérées comme des cartes de débit :

- les cartes à débit immédiat
- les cartes à autorisation systématique

Les opérations de paiement sont débitées sur le même compte support dans un délai maximal de 48h.

Cartes de crédit : Sont considérées comme des cartes de crédit :

- les cartes à débit différé, qui portent désormais la mention CREDIT. Les opérations de paiement effectuées bénéficient d'un différé de paiement, sans frais d'intérêt, et sont prélevées mensuellement sur le compte support.
  - les cartes de crédit associées à un crédit renouvelable. Ces cartes portent la mention «CARTE DE CREDIT».
- Les opérations de paiement et retraits effectués à crédit sont imputés directement sur le compte de crédit renouvelable auquel la carte est rattachée.

# SOMMAIRE

	<b>Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte</b>	<b>p.4</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ouverture / transformation / clôture</li><li>• Tenue de compte</li><li>• Services en agence</li></ul>	
	<b>Banque à distance</b>	<b>p.4</b>
	<b>Vos moyens et opérations de paiement</b>	<b>p.5</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cartes</li><li>• Autres opérations carte</li><li>• Virements</li></ul>	
	<b>Offre groupée de services</b>	<b>p.7</b>
	<b>Irrégularités et Incidents</b>	<b>p.12</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Commission d'intervention</li><li>• Opérations particulières</li></ul>	
	<b>Découverts et Crédits</b>	<b>p.13</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dépassement</li><li>• Crédit immobilier</li><li>• Autres opérations liées au crédit</li></ul>	
	<b>Epargne et Placements financiers</b>	<b>p.14</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Epargne bancaire</li><li>• Placements financiers</li><li>• Les droits de garde</li><li>• Autres services</li></ul>	
	<b>Opérations à l'étranger</b>	<b>p.14</b>
	<b>Résoudre un litige</b>	<b>p.14</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Recours internes</li><li>• Recours externes</li></ul>	
	<b>Jeunes</b>	
	<p>► Pour les 12 - 25 ans, se reporter à la plaquette tarification Jeunes disponible sur notre site : <a href="http://www.ca-sudmed.fr">www.ca-sudmed.fr</a> et dans nos agences.</p>	

-  **Services inclus dans le CAC**
-  Ce logo vous indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact. Il est possible de désactiver cette fonctionnalité sur l'application Ma carte ou auprès de votre Conseiller.
-  **Services bancaires de base**
- Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D.312-5 du Code monétaire et financier



## Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte

### Ouverture/transformation/clôture

Ouverture de compte ▲□	GRATUIT
Clôture/transfert de compte de dépôt ▲□	GRATUIT
Désolidarisation du compte joint	40,40 €
Annulation de procuration	40,40 €

Services bancaires de base : les titulaires dont les comptes sont ouverts sur désignation de la Banque de France dans le cadre de l'article L312-1 du code monétaire et financier bénéficient gratuitement des services mentionnés à l'article D312-5 du code monétaire et financier, mentionnés par le symbole ▲.

### Tenue de compte

Tenue de compte (forfait mensuel) ▲□	1,10 €/MOIS
Frais de gestion de compte en inactivité <sup>(3)</sup> ▲□	30,00 €/AN
Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire ▲□	GRATUIT

<sup>(3)</sup> Frais prélevés annuellement sur chaque compte inactif, dans la limite de 30 euros et du solde créditeur du compte, après déduction des frais et commissions perçus par la Caisse régionale en contrepartie des opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes inactifs et des produits et services bancaires liés à ces comptes.

### Services en agence

Retrait d'espèces de dépannage (carte minute)	5,10 €
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	GRATUIT



## Banque à distance

Abonnement à des services de Banque à Distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

(tarifs hors coût du fournisseur d'accès à Internet)

### Internet

<p>● <b>Crédit Agricole en Ligne (CAEL) «VISION» :</b> consultation des comptes par Internet Service de banque en ligne comprenant la consultation des comptes, la réalisation de virements internes et la souscription de produits et services par signature électronique ▲□</p>	GRATUIT
<p>● <b>Crédit Agricole en Ligne «ACTION» :</b> gestion des comptes par Internet + virements externes gratuits</p>	OFFERT
<p><b>Crédit Agricole En Ligne Action Part :</b> service de bourse en ligne «ACTION bourse» Invest Store Initial</p> <p>Invest Store Intégral</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• À partir de 24 ordres par an (2 ordres par mois)</li> <li>• Moins de 24 ordres par an</li> </ul>	<p>OFFERT</p> <p>GRATUIT 96,00 €/AN soit 8,00 €/MOIS</p>



## Moyens de paiement

Pour toute souscription d'une seconde carte de paiement sur un même compte (sauf cartes Suppletis et l'Autre Carte), réduction de 50% sur la cotisation de la carte la moins chère.

### Cartes de paiement et de retrait )))

Cotisation carte	Carte de paiement internationale à Débit <sup>(2)</sup> immédiat	Carte de paiement internationale à Débit <sup>(2)</sup> différé	Carte de paiement <sup>(2)</sup> à autorisation systématique
L'Autre Carte ▲ <input type="checkbox"/>	19,50 €/AN		
Mastercard avec contrôle du solde (MAESTRO)			32,00 €/AN
Mastercard Eko	35,00 €/AN		
Mastercard ou Visa	42,00 €/AN	45,00 €/AN	
Gold Mastercard ou Visa Premier*	122,00 €/AN	124,00 €/AN	
World Elite Mastercard*		255,00 €/AN	
Visa Infinite*		255,00 €/AN	

\* Bonus : 0,05 € à valoir sur la prochaine cotisation carte pour chaque paiement (hors Monéo) et retrait dans les distributeurs du Crédit Agricole.

### Cartes avec paiement par crédit renouvelable )))

Cotisation carte	Paiement comptant à Débit immédiat <sup>(2)</sup>	Paiement comptant à Débit différé <sup>(2)</sup>
Cartwin Mastercard ou Visa <sup>(4)</sup>	42,00 €/AN	45,00 €/AN
Cartwin Gold Mastercard ou Visa Premier <sup>(4)</sup>	122,00 €/AN	124,00 €/AN

<sup>(4)</sup> La «CARTWIN» est une carte de crédit, associée à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Elle porte la mention «Carte de crédit». Les retraits sont toujours débités immédiatement sur le compte associé ou sur l'ouverture de crédit renouvelable. Les paiements réalisés à crédit sont débités immédiatement sur le compte de crédit renouvelable. Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client :

- carte à débit immédiat : le compte associé est débité au fur et à mesure des paiements,  
- carte à débit différé : les paiements sont cumulés et prélevés une fois par mois, à date régulière.

Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.



### Bon à savoir !

Dorénavant, les cartes de paiement à débit différé et les cartes avec paiement par crédit renouvelable comportent la mention « Carte de crédit ». Les cartes de paiement à autorisation systématique et les cartes de paiement à débit immédiat comportent la mention « Carte de débit ».

## Autres opérations carte

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	GRATUIT
Envoi de carte en urgence	16,50 €
Envoi de carte en recommandé avec avis de réception	7,10 €
Réédition de code confidentiel	10,50 €

## Virement ▲

Opération libellée en euros à destination ou en provenance de la zone SEPA

### Emission d'un virement SEPA

VIREMENT SEPA OCCASIONNEL (SINGLE EURO PAYMENTS AREA)*	INTERNET	AGENCE
<b>Frais par virement occasionnel</b>		
• Vers un compte de votre Caisse régionale	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte hors de votre Caisse régionale	OFFERT	4,10 €
VIREMENT SEPA* PERMANENT	INTERNET	AGENCE
<b>Frais par virement permanent</b>		
• Vers un compte de votre Caisse régionale	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte hors de votre Caisse régionale	OFFERT	1,45 €
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT
SEPAmail Paiement de facture	GRATUIT	GRATUIT
AUTRES OPÉRATIONS SUR VIREMENTS	INTERNET	AGENCE
Frais par virement rejeté pour autre motif que défaut de provision (frais intégrant la commission d'intervention et la notification)	-	20,00 €
Frais par virement occasionnel incomplet	-	7,50 €

\* Pays de la zone SEPA :

- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

- Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume Uni, Suède.

- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.

- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.

- La principauté de Monaco.



## Offre groupée de services

Cotisation à une offre groupée de services pouvant être souscrits séparément.

### Le Compte à Composer (commercialisé depuis oct.2012)

#### Vos essentiels du quotidien

Les services inclus dans le Compte à Composer sont indiqués par le logo CAC ●

#### LE SOCLE

Tenue de compte

Abonnement à des services de Banque à Distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) CAEL ACTION option virement externe

Frais d'envoi de chéquier et de la carte à domicile (pour renouvellements)

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur
- Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

**2,10 €/MOIS\***

Information premier prélèvement SEPA

Opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)

Dossier familial  
(3 mois gratuits pour toute souscription d'un abonnement d'un an)

La détention du socle est obligatoire pour toute souscription d'un module.

\* Ce prix n'inclut pas l'abonnement à l'offre Dossier Familial

#### Vos univers de besoins

#### MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT

	Découvert	Prix
<b>Module souscrit à partir du 01/01/2017</b> - Assurance SécuriCOMPTE Découvert (de 300 € à 2000 €) - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : Alerte souplesse du découvert - Ristourne des intérêts débiteurs	De 1 à 500 €	2,15 €/mois
	De 500,01 € à 1000 €	2,90 €/mois
	De 1000,01 € à 2000 €	3,80 €/mois
	2000,01 € et +	5,00 €/mois

## MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT

Module souscrit avant le 01/01/2017	De 1 à 300 €	1,30 €/mois
	De 300,01 € à 800 €	2,10 €/mois
	De 800,01 € à 1200 €	2,90 €/mois
	De 1200,01 € à 2000 €	3,75 €/mois
	2000,01 € et +	5,10 €/mois

## MODULE BUDGET ASSURANCES

Assurance SécuriBUDGET SécuriBUDGET Premium (auto, habitation, santé, personne)	1,70 €/MOIS PREMIUM 3,50 €/MOIS
---------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------

## MODULE COMPTE SÉCURISÉ

Assurance SécuriCOMPTE Plus SécuriCOMPTE Premium*	2,70 €/MOIS PREMIUM 4,30 €/MOIS
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Retrait d'espèces de dépannage (carte minute)	
Fabrication Carte urgente	
Réédition code confidentiel	

## MODULE ÉPARGNE PILOTÉE

«Mandat d'épargne» <sup>(5)</sup>	2,10 €/MOIS PREMIUM 2,90 €/MOIS
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : Alerte mensuelle « écopage »	
Assurance SécuriEPARGNE SécuriEPARGNE Premium*	
Relevé global des avoirs	
Abonnement à des services de Banque à Distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) CAEL Invest Store Initial (Action Bourse)	

## MODULE SUIVI @SSURÉ

Assurance SécuriWEB SécuriWEB Premium*	3,10 €/MOIS PREMIUM 3,90 €/MOIS
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Alerte achat à distance</li> <li>• Mini relevés (1/semaine)</li> <li>• Alerte temps réel de gestion</li> </ul>	

\* montant de garanties supérieures

<sup>(5)</sup> Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie

## Réduction tarifaire selon le montant total souscrit applicable au Compte à Composer

Pour toute souscription d'un Compte A Composer (socle + module), vous bénéficiez d'une dégressivité tarifaire :

DÉGRESSIVITÉ TARIFAIRE	
5 % de réduction sur le montant total de la cotisation (socle + module)	COMPRIS ENTRE 4,00€ ET 4,99€
10 % de réduction sur le montant total de la cotisation (socle + module)	COMPRIS ENTRE 5,00€ ET 6,99€
15 % de réduction sur le montant total de la cotisation (socle + module)	COMPRIS ENTRE 7,00€ ET 8,99€
20 % de réduction sur le montant total de la cotisation (socle + module)	ÉGAL À 9,00€ OU PLUS

## L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : Le Compte à Composer Module Budget Protégé<sup>(6)</sup>

LE SOCLE	
Tenue de compte	1,00 €/MOIS*
Abonnement à des services de Banque à Distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) CAEL ACTION	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : <ul style="list-style-type: none"><li>• Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur</li><li>• Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement</li></ul>	
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)	
Frais d'envoi de chéquier et de la carte à domicile (pour les renouvellements)	
Information premier prélèvement SEPA	
Opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA	
Dossier familial (3 mois gratuits sur toute souscription d'un abonnement d'un an)	

\* Ce prix n'inclut pas l'abonnement à l'offre Dossier Familial

## Suite de l'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : Le Compte à Composer Module Budget Protégé<sup>(6)</sup>

### MODULE BUDGET PROTÉGÉ

Ouverture et clôture de compte

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

- Cotisation carte « L'Autre Carte »

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

Alerte solde disponible (1fois /semaine)

Plafonnement spécifique des commissions d'intervention à 4 € par opération et à 20 € / mois

Plafonnement à 20 € / mois et à 200 €/ an pour l'ensemble des frais suivants :

- Les commissions d'intervention ;
  - Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision ;
  - Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé ;
  - Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ;
  - Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ;
  - Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ;
  - Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques ;
  - Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire ;
  - Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.
- Ces plafonds mensuel et annuel incluent le plafond spécifique concernant les commissions d'intervention.

Pour les frais autres que les commissions d'intervention, une réduction de 50% s'applique sur les conditions tarifaires en vigueur.

2 chèques de banque (par mois)

Un changement d'adresse (1 fois / an)

Versement d'espèces en agence

Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque

Fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB)

OFFERT

<sup>(6)</sup> En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.



## Bon à savoir !

### L'OFFRE EKO N'INCLUT PAS D'AUTORISATION DE DÉCOUVERT :

le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération de doit être initiée au-delà du solde disponible. Les clients EKO ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejet pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision.

## Offre Eko

<b>Gestion du compte</b>	
Abonnement à des services de Banque à Distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) CAEL ACTION	
Tenue de compte	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : <ul style="list-style-type: none"><li>• Alerte si solde du compte inférieur à 20 €</li><li>• Alerte essentielle - solde débiteur</li><li>• Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement</li><li>• Alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeur Crédit Agricole</li></ul>	
E-relevé mensuel	
<b>Moyens de paiement</b>	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international à débit immédiat et à autorisation systématique) - Cotisation carte : Mastercard Eko	
Renvoi du code confidentiel de la carte	
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	<b>2,00 €/MOIS</b>
Opposition faite par le titulaire de la carte	
Frais de refabrication de la carte	
Opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA	
Chéquier	
<b>Retrait d'espèces par carte</b>	
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Sud Méditerranée	
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets d'autres Caisses régionales de Crédit Agricole	
Retraits d'espèces dans les pays de l'Espace Economique Européen : 25 retraits par an en euro ou en devise	
Retraits d'espèces hors pays de l'EEE : 10 retraits par an	

Tous les produits, services et opérations non listés ci-dessus sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Eko sera résiliée en cas de souscription d'une carte complémentaire, d'une autorisation de découvert et d'un Compte à Composer associé au compte ouvert dans le cadre de l'offre Eko. Cette résiliation entraînera l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire portant les principales conditions générales de banque en vigueur.



# Bon à savoir !

SUIVRE ET GÉREZ VOTRE COMPTE PERSONNEL AVEC  
L'APPLICATION **MA BANQUE**



## Irrégularités et incidents

**Plafond de frais d'incidents, applicable à compter du 1<sup>er</sup> février 2019, aux clients identifiés comme éligibles à l'« Offre spécifique clients fragiles : Compte à Composer Module Budget Protégé » au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier, pour les frais suivants :**

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais de chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

**25,00 €/MOIS**

## Commission d'intervention

### Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

- Plafond par opération
- Plafond mensuel
- Plafond journalier (3 opérations/j)

*(commission intégrée dans le forfait de rejet d'un moyen de paiement, si rejet de l'opération)*

**8,00 €  
80,00 €  
24,00 €**

Pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base (fournis dans le cadre du droit au compte - article L.312-1 du code monétaire et financier), la clientèle ayant souscrit l'offre CAC Module Budget Protégé et les détenteurs d'un CSCA Prélude Plus :

- Plafond par opération
- Plafond mensuel

**4,00 €  
20,00 €**

## Opérations particulières

<ul style="list-style-type: none"><li>Frais par Saisie-attribution</li><li>Saisie administrative à Tiers Détenteur</li></ul>	<b>110,00 €</b> 10% MAXIMUM DU MONTANT DÛ AU TRÉSOR PUBLIC*
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------

\* Dans la limite du plafond de 100€ fixé par décret n°2018-1118.



## Découverts et Crédits

### Dépassement

Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé (dépassement) remboursable dans un délai d'un mois (Minimum forfaitaire entre 0€ et -400,00 € en moyenne mensuelle hors TAEG)	<b>MINIMUM DE PERCEPTION</b> 1,00 € / MOIS
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------

### Crédit immobilier

Frais de dossier Habitat 1% du capital emprunté	<b>MINIMUM 500,00 €</b> <b>MAXIMUM 2 500,00 €</b>
Prêt à l'Accession Sociale (PAS) 1% du capital emprunté	<b>MINIMUM 0 €</b> <b>PLAFOND 500,00 €</b>
Frais de dossier Prêt à Taux Zéro, Prêt Epargne Logement	<b>GRATUIT</b>

### Autres opérations liées au crédit

Frais d'études (à valoir sur les frais de dossier)	<b>250,00 €</b>
Réaménagement de prêt* : Frais de dossier	<b>300,00 €</b>
Mainlevée d'hypothèque	<b>49,50 €</b>
Attestations simples	<b>17,60 €</b>
Attestations complexes	<b>35,40 €</b>
Changement de compte à débiter	<b>45,20 €</b>
Changement de date d'échéance	<b>45,20 €</b>
Changement de périodicité	<b>45,20 €</b>
Rédition du tableau d'amortissement	<b>17,60 €</b>
Information annuelle des cautions **	<b>13,20 €</b>

\* Une indemnité conventionnelle de réaménagement pourra, en sus, être demandée pour dédommager la Caisse régionale du préjudice financier subi du fait de l'acceptation de la baisse du taux initial du crédit.

\*\* Quel que soit le nombre des prêts cautionnés - obligation légale



## Épargne et Placements financiers

### Epargne bancaire

Transfert de produit d'épargne vers une autre banque	101,50 €
Transfert au sein du CA	GRATUIT

### Placements financiers - Opérations diverses sur titres

Ouverture d'un compte-titre ou d'un PEA (Plan Epargne en Action)	GRATUIT
Ordre annulé, non exécuté	GRATUIT
Duplicata IFU (Imprimé Fiscal Unique)	26,30 €
Frais sur titre non coté	89,80 €
Transfert de compte titre, par compte titre	110,10 €

### Les droits de garde

Frais fixes de tenue de compte	28,50 €
Montant global des droits de garde***	MINIMUM 33,00 € MAXIMUM 388,00 €
Frais sur PEA et Comptes Titres sans valeur	11,80 €

\*\*\* Tarif annuel prélevé sur la valeur du portefeuille au 31/12 de l'année précédente.

### Autres services

Expertise Patrimoniale	150,00 €
------------------------	----------



## Opérations à l'étranger

### Les virements reçus, Swift

Commission	2 % MINIMUM 18,60 € MAXIMUM 33,00 €
+ Commission de change	0,10 % MINIMUM 4,50 € MAXIMUM 26,00 €



## Résoudre un litige

Une relation de qualité et de proximité est une des priorités du Crédit Agricole Sud Méditerranée. Aussi, afin de mieux répondre à vos préoccupations, vous disposez des interlocuteurs ci-après :

## Recours internes

► **Votre Agence** : votre réclamation doit être formulée auprès de votre conseiller ou de votre Directeur d'Agence.

► **Le service Qualité et Réclamations Clients** : si la réponse apportée à votre réclamation n'est pas satisfaisante, vous pouvez vous adresser :

Par courrier à notre service Qualité et Réclamations Clients 	Par Internet (formulaire de saisie) @
30 rue P. Bretonneau - BP39923 66832 Perpignan Cedex 9	<a href="http://www.ca-sudmed.fr/ResoudreUnLitige.html">www.ca-sudmed.fr/ResoudreUnLitige.html</a>

Nous nous engageons à prendre en charge sous 48h votre réclamation et à vous apporter une réponse dans les meilleurs délais\*

\* Dans un délai maximum de 2 mois conformément à la recommandation ACP N°2011-R-05 Toutefois, lorsque la réclamation porte, conformément à la réglementation sur :

- les frais ou réductions pour l'usage d'un instrument de paiement ;
- le régime applicable aux instruments de paiement autres que le chèque ;
- les services de paiement ;
- les prestataires de services de paiement ;

le service répond au client, sur support papier ou autre support durable convenu avec le client dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation. Si exceptionnellement une réponse ne peut être apportée dans un délai de 15 jours pour des raisons échappant au contrôle de la Caisse régionale, celle-ci envoie une réponse d'attente motivant le délai complémentaire nécessaire et précisant la date ultime à laquelle le client recevra une réponse définitive. Cette réponse définitive doit, quoi qu'il arrive, lui être adressé dans les 35 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

## Recours externes

► **La Médiation** : en dernier recours, si la réponse apportée par le service Qualité et Réclamations Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez saisir le Médiateur :

### M. Le Médiateur de la Consommation

Par courrier à l'adresse suivante :	Par Internet
M. Le Médiateur du CA Sud Méditerranée BP 90061 - 66755 Saint Cyprien Cedex	<a href="http://www.lemediateur-ca-sudmed.fr">www.lemediateur-ca-sudmed.fr</a>

### M. Le Médiateur de l'Assurance (litiges relatifs à un contrat d'assurance)

Par courrier à l'adresse suivante :	Par Internet
M. Le Médiateur de l'Assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 9	<a href="http://www.mediation-assurance.org">www.mediation-assurance.org</a>

Condition : tous les recours internes doivent être préalablement épuisés. Vous ne pourrez vous adresser au médiateur de l'assurance qu'après avoir sollicité le Service Clients de l'assureur concerné (plus d'information sur <https://ca-assurances.com/contact-o>)

### M. Le Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers (litiges relatifs à des placements financiers)

Par courrier à l'adresse suivante :	Par Internet
17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02	<a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>

Plateforme européenne des litiges : [ec.europa.eu/consumers/odr/](http://ec.europa.eu/consumers/odr/)  
(litiges relatifs à un contrat ou une opération réalisé(e) en ligne)

► **L'action civile**



**SUD MÉDITERRANÉE**  
Toute une banque  
pour vous

**Ecoute clients**  
**0 974 750 968**

(numéro non surtaxé, prix d'un appel, accessible de 8h30 à 18h00, du lundi au vendredi, à partir de 9h30 le jeudi et le samedi de 8h30 à 16h30)

**Pour contacter votre agence**  
**0 986 988 988**

(numéro non surtaxé, prix d'un appel, accessible 6j/7)

**SOS Cartes**  
**0 972 729 000**

(numéro non surtaxé, prix d'un appel, accessible 7j/7)

**CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL SUD MÉDITERRANÉE**

Edité par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée. Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social situé au 30 rue Pierre Bretonneau - BP 39 923 - 66 832 PERPIGNAN cedex 9 - 776 179 335 RCS Perpignan. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n°07 029 669. Imprimerie du Mas, Mas Guérido Cabestany - 01/2019 - PSM2701 - © iStock - Conforme aux exigences environnementales - Document à caractère publicitaire. Ne pas jeter sur la voie publique.

